Nations Unies A/61/270

Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 62 b) de l'ordre du jour provisoire*
Promotion et protection des droits de l'enfant : suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à la demande de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 59/261 du 23 décembre 2004, a prié le Secrétaire général d'établir un rapport actualisé sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements énoncés dans le document final de sa vingt-septième session extraordinaire intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2 de l'Assemblée générale, annexe), dans lequel il indiquerait les nouveaux défis à relever et formulerait des recommandations sur les mesures à prendre pour obtenir de nouvelles avancées.

* A/61/150.

06-47247 (F) 070906 120906

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–5	3
II.	Progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants	6–29	4
	A. Tendances globales en matière de suivi	6–9	4
	B. Tendances en matière de méthodes de planification à l'échelle régionale	10–11	4
	C. Allocations budgétaires en vue de la réalisation des objectifs	12–13	5
	D. Participation des enfants	14–15	5
	E. Mécanismes de contrôle et d'établissement de rapports	16–17	6
	F. Liens avec les mécanismes intergouvernementaux régionaux	18–22	6
	G. Obstacles au suivi du Plan d'action « Un monde digne des enfants »	23–29	7
III.	Progrès accomplis dans les quatre principaux domaines de « Un monde digne des enfants »	30–60	9
	A. Promotion d'une existence plus saine	30–39	9
	B. Promotion d'un enseignement de qualité	40–44	11
	C. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence	45–51	12
	D. Lutte conte le VIH/sida	52–60	13
IV.	Orientations futures	61–70	15

I. Introduction

1. Le présent document est le quatrième rapport actualisé sur les progrès accomplis en ce qui concerne la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, tenue du 8 au 10 mai 2002. Le premier rapport de situation (A/58/333) a été présenté à l'Assemblée à sa cinquante-huitième session, le deuxième (A/59/274) à sa cinquante-neuvième session et le troisième (A/60/207) à sa soixantième session.

2. À la session extraordinaire historique de l'Assemblée, les délégations de 190 pays ont adopté une déclaration et un plan d'action énoncés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2 de l'Assemblée générale, annexe), par lesquels leurs gouvernements se sont engagés à atteindre un certain nombre d'objectifs, assortis de délais, en faveur des enfants et des jeunes, centrés sur : a) la promotion d'une existence plus saine; b) l'offre d'une éducation de qualité; c) la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et d) la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).

3. Les délégations ont également exprimé l'engagement de leurs gouvernements respectifs en faveur d'un cadre d'action comprenant les éléments suivants : a) élaboration de plans d'action en faveur des enfants, comprenant des cibles et des objectifs précis à atteindre d'ici à la fin de 2003, avec une large participation de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les enfants, ou renforcement des plans existants; b) renforcement de la planification, de la coordination, de la mise en œuvre et du financement des activités en faveur des enfants à l'échelle nationale et intégration des objectifs internationaux du Plan d'action « Un monde digne des enfants » dans les politiques et plans nationaux; c) création d'organes nationaux chargés de la promotion et de la protection des droits des enfants, ou renforcement de ceux existants; d) suivi régulier de la situation des enfants au niveau national et examens périodiques des progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs.

4. Les quatre objectifs principaux du Plan d'action « Un monde digne des enfants » renforcent la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et les objectifs du Millénaire pour le développement, dont sept qui concernent directement les droits des enfants. Il a été clairement établi que l'instauration d'un monde digne des enfants représenterait une contribution majeure à la réalisation des objectifs énoncés au Sommet du Millénaire de 2000.

5. La concrétisation des engagements énoncés lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants s'inscrit dans le cadre du suivi coordonné des autres grandes conférences internationales et réunions au sommet, dont le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement, tenus en 2002. Les objectifs énoncés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » sont également fermement réaffirmés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) et de la réunion de haut niveau consacrée au VIH/sida (résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe).

II. Progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants

A. Tendances globales en matière de suivi

6. Au total, 177 pays mènent actuellement des activités pour donner suite aux objectifs énoncés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants ». Ces pays ont incorporé les objectifs dans leur processus de planification en élaborant des plans d'action nationaux en faveur des enfants ou en intégrant les objectifs dans leurs principaux plans nationaux. Plusieurs pays ont eu recours aux deux mécanismes.

7. À la fin de 2005, 47 pays s'étaient dotés de plans d'action nationaux, soit une augmentation par rapport à 2003 où ils étaient 25. En outre, 90 pays avaient intégré les objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » dans leurs plans nationaux de développement, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté, à la fin de 2005, soit une augmentation par rapport à 2003 où ils étaient 68. Par ailleurs, les objectifs sont explicitement pris en compte dans les plans sectoriels de 90 pays.

8. Dans plusieurs pays, les plans infranationaux tiennent également compte des objectifs. De nombreux pays ont fait état d'initiatives tendant à élaborer des plans d'action régionaux, provinciaux et locaux en 2005, dans la foulée de la décentralisation. Dans certains pays, le suivi des plans d'action au niveau infranational a été plus poussé qu'au niveau national. Dans d'autres, les plans d'action provinciaux ou locaux semblent avoir été élaborés indépendamment du processus national de planification.

9. En outre, la Convention relative aux droits de l'enfant suscite un intérêt croissant. La majorité des plans d'action nationaux en faveur des enfants fait référence à la Convention ou aux observations finales du Comité des droits de l'enfant sur les rapports des États parties respectifs. D'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention n° 138 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, et les deux protocoles additionnels à la Convention relative aux droits de l'enfant, sont de plus en plus reconnus comme partie intégrante du cadre d'exécution des plans d'action nationaux. La quasi-totalité des plans d'action en faveur des enfants élaborés depuis la session extraordinaire font état de la nécessité de réviser la législation nationale pour tenir compte des dispositions de la Convention. Certains proposent aussi des stratégies pour faire en sorte qu'une plus grande attention soit accordée aux vues des enfants.

B. Tendances en matière de méthodes de planification à l'échelle régionale

10. Dans la région de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes, et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la majorité des pays a choisi d'élaborer un plan d'action national, même lorsque ces pays disposent également d'un plan national de développement ou d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). En Afrique

subsaharienne, en revanche, le DSRP continue d'être la principale forme de plan national. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la situation n'a guère changé s'agissant de l'adoption de nouveaux plans d'action nationaux. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la tendance générale a été d'intégrer les objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » dans d'autres plans de développement ou plans sectoriels. Un certain nombre de pays industrialisés ont également continué de donner suite aux objectifs de la session extraordinaire.

11. Du fait de la convergence entre les objectifs du Millénaire pour le développement et le document final de la session extraordinaire, les objectifs en matière de santé et d'éducation énoncés dans le document occupent de plus en plus une place de choix dans les plans nationaux. En revanche, l'action menée en matière de protection des enfants demeure insuffisante, les services publics qui en sont chargés faisant face à de graves difficultés financières. Néanmoins, l'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants a favorisé l'élaboration de nouvelles lois et de nouvelles initiatives publiques dans de nombreux pays.

C. Allocations budgétaires en vue de la réalisation des objectifs

12. Les informations disponibles font état de résultats mitigés s'agissant de l'incidence des plans relatifs aux objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » sur les budgets des gouvernements. Dans de nombreux pays, il faut renforcer le lien entre l'élaboration des plans et l'établissement du budget. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les plans d'action nationaux.

13. Dans certains pays industrialisés, l'engagement en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » a conduit à accroître l'aide publique au développement, notamment l'aide destinée à l'éducation, aux services de santé de base ainsi qu'à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

D. Participation des enfants

14. La nouvelle impulsion que la session extraordinaire a donnée à la participation des enfants s'est maintenue. Les enfants et les jeunes ont été associés à l'élaboration de plusieurs plans nationaux de développement et plans d'action nationaux en 2005. Les enfants et les jeunes ont également participé à diverses activités dans leurs communautés et dans la société, portant notamment sur le processus de décision, le plaidoyer, les campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant, dont le droit à l'éducation, et la prévention du travail des enfants. Par ailleurs, ils participent de plus en plus aux réunions intergouvernementales régionales sur des sujets qui les intéressent. De nouveaux parlements d'enfants sont mis en place et ceux existants ont été renforcés comme mécanisme pour des consultations plus systématiques entre les pouvoirs publics et les enfants et les jeunes.

15. À l'échelle mondiale, les enfants et les jeunes participent activement à des consultations et à des réunions liées à l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants et à la campagne mondiale contre le VIH/sida et, plus récemment, une manifestation d'enfants a, pour la première fois, été inscrite au programme officiel du Sommet du Groupe des Huit à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en juillet 2006.

E. Mécanismes de contrôle et d'établissement de rapports

16. La majorité des pays surveille les progrès dans la poursuite des objectifs concernant les enfants. Les gouvernements continuent de prendre des mesures pour améliorer leurs bases de données, évaluer les progrès enregistrés dans l'exécution des plans et mettre en place des systèmes de surveillance et d'autres moyens de contrôle, y compris la création d'organes indépendants comme les observatoires et les médiateurs.

17. Pour mettre à jour leurs bases de données et suivre les progrès vers les objectifs de développement, 46 pays ont commencé à effectuer des enquêtes en grappes à indicateurs multiples en 2005. Quelque 20 pays effectuent également des enquêtes sur la famille et la santé procréative, des enquêtes nationales sur la population et la santé et des enquêtes nationales sur les ménages. Ces enquêtes permettront d'établir des données ventilées à jour sur la poursuite de plusieurs objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. En outre, quelque 80 pays ont adopté *DevInfo*, la base de données parrainée par l'ONU, pour assurer un meilleur suivi des progrès. Il est également fait état des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » dans les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement que les pays présentent régulièrement au Secrétaire général. Cela étant, il convient de renforcer la participation de la société civile, des jeunes et des enfants au processus de contrôle.

F. Liens avec les mécanismes intergouvernementaux régionaux

18. Les gouvernements continuent de recourir aux mécanismes intergouvernementaux pour donner suite aux objectifs de la session extraordinaire. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'Organisation des pays islamiques a tenu à Rabat, en novembre 2005, une conférence sur les enfants pour réaffirmer l'engagement des gouvernements des pays membres à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants ».

19. En Afrique, plusieurs initiatives régionales ont renforcé l'engagement pris et l'action menée à l'échelon national dans des domaines liés aux objectifs. Une réunion de parlementaires africains tenue à Dakar en décembre 2005 a permis d'examiner les moyens de mettre fin aux mutilations génitales des femmes. Le développement du jeune enfant a été également mis en relief en 2005, en partie du fait de la troisième Conférence africaine sur le développement du jeune enfant tenue au Ghana en mai. Les organes délibérants ont continué de se pencher sur la question de la traite des personnes dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Neuf pays de la région (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria et Togo) ont signé un accord de coopération multilatérale pour lutter contre la traite d'enfants en Afrique de l'Ouest. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'emploient à préparer la tenue d'une conférence internationale sur la traite des personnes en 2006. AfricaInfo – base de données panafricaines sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » concernant l'Afrique – a été mise à jour en 2005 et sera relancée en 2006.

20. La septième consultation ministérielle de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur les enfants s'est tenue au Cambodge en mars 2005. Des représentants de haut niveau de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'institutions financières internationales, d'organismes régionaux et d'institutions universitaires, ainsi que des enfants et des jeunes, sont convenus des modalités d'accélérer la poursuite des objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » et le programme du Millénaire. Le document final de la consultation, intitulé « Déclaration de Siem Reap-Angkor : vers une région où chaque enfant compte », définit des stratégies pour réduire les disparités, renforcer le développement de l'adolescent et améliorer la survie, la croissance et le développement de l'enfant.

21. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont réunis lors du Sommet ibéro-américain pour examiner les problèmes liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Le Conseil du développement humain et social de la Communauté des Caraïbes a consacré sa session d'octobre aux questions touchant les jeunes, les enfants et les femmes. Les ministres ont approuvé une stratégie régionale pour le développement des jeunes, qui sert de cadre pour l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Les pays de la région se sont engagés au plus haut niveau politique à prévenir et éliminer le travail des enfants. Les participants au quatrième Sommet des Amériques, tenu en novembre 2005 à Mar del Plata (Argentine), se sont fixés comme objectif à atteindre d'ici à 2020 l'élimination des pires formes de travail d'enfants. En outre, dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), depuis 2002, les employeurs, les travailleurs et les gouvernements ont élaboré des plans d'action pour lutter contre le travail des enfants, notamment par l'octroi d'allocations pour études aux familles pauvres qui envoient des filles et des garçons à l'école.

22. Les alliances et coalitions de la société civile continuent également de s'employer à tous les niveaux à promouvoir et à appuyer les activités menées pour donner suite à la session extraordinaire, notamment en partenariat avec les organismes des Nations Unies dans le cadre de la campagne *Unis pour les enfants, unis contre le sida*. La campagne vise à fournir un cadre axé sur les enfants pour les programmes nationaux, notamment en matière de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, de traitement pédiatrique, de prévention de l'infection chez les adolescents et les jeunes et de protection des enfants touchés par le VIH/sida et de soutien à ceux-ci. Il s'agit également de mettre en place un dispositif de sensibilisation au sida à l'échelle mondiale mettant l'accent sur les enfants, d'inscrire au cœur de l'action contre le VIH/sida la « face cachée » que représentent les enfants touchés par le sida et de faire en sorte que les enfants puissent se prononcer sur les questions qui les touchent. En outre, dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/sida, les partenaires tripartites de l'OIT œuvrent depuis 2005, en étroite collaboration avec la société civile, à l'élaboration de programmes d'action visant la prévention du sida et de l'exploitation économique des orphelins et des enfants vulnérables en Afrique subsaharienne.

G. Obstacles au suivi du Plan d'action « Un monde digne des enfants »

23. À la fin de 2005, on comptait 10 pays sur les 190 qui avaient participé à la session extraordinaire pour lesquels on ne disposait pas d'informations dans les

sources utilisées pour l'élaboration du présent rapport; parmi les autres, seulement trois avaient des gouvernements opérationnels qui n'élaboraient pas de plans d'action ayant trait aux objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants ». Tous les objectifs n'étaient pas suffisamment pris en compte dans les 177 pays restants.

24. De nombreux obstacles continuent d'entraver la mise en œuvre effective des plans en faveur des enfants. Parmi ceux-ci, on peut citer l'inadéquation entre les plans et les budgets dans de nombreux pays; les capacités institutionnelles limitées; les catastrophes naturelles, les conflits, la violence et l'insécurité; la perte de ressources humaines du fait de la pandémie de sida; et l'insuffisance des ressources nécessaires pour faire face aux dépenses qu'exige la réalisation de tous les objectifs.

25. Le peu d'intérêt accordé à la protection de l'enfant continue d'être une importante source de préoccupation. En outre, plusieurs pays ne mettent guère l'accent sur le développement du jeune enfant.

26. Il faut que la société civile participe au processus de suivi depuis l'élaboration des plans jusqu'à la mise en œuvre et au contrôle. Il faut également faire en sorte que les enfants et les jeunes participent davantage à tout le cycle de la planification à l'échelle nationale, notamment en institutionnalisant la participation des enfants à la sensibilisation et en mettant en place des structures appropriées aux niveaux national et local pour fournir un appui et approfondir la participation des enfants et des jeunes à la prise des décisions.

27. Des problèmes se posent également pour ce qui est de produire des données en vue de l'exécution de programmes visant spécifiquement les familles et les enfants défavorisés.

28. La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) a engendré une synergie positive avec les objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » et a conduit à articuler les processus nationaux de planification autour d'une série d'objectifs communs. Cela étant, il conviendrait de surveiller soigneusement les effets de cette convergence en matière de programmes pour s'assurer que l'intérêt accordé aux questions relatives aux enfants ne s'en ressente.

29. En matière de financement, plusieurs pays réussissent à mobiliser des ressources additionnelles et à maintenir les dépenses consacrées aux quatre domaines définis dans le document. Les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement ont été des instruments utiles pour la mobilisation de ressources. Toutefois, peu de plans d'action nationaux intéressant spécialement les enfants contiennent des informations budgétaires bien élaborées. Il faut s'attacher à renforcer le lien entre les plans d'action nationaux et les budgets nationaux. Il faut également que les États Membres intègrent davantage dans leur budget les programmes visant à réaliser les objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants ».

III. Progrès accomplis dans les quatre principaux domaines de « Un monde digne des enfants »

A. Promotion d'une existence plus saine

30. D'importants efforts ont été faits en 2005 afin de promouvoir une vie saine dans toutes les régions du monde. Plusieurs pays d'Afrique occidentale et centrale ont continué à mettre en œuvre un programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Gouvernement canadien, en vue de démontrer l'efficacité, sur la survie de l'enfant, de l'application intégrée d'interventions de base peu coûteuses. Dans l'ensemble, cette initiative, qui touche pour l'instant 17 millions de personnes, permet, d'après les estimations, d'éviter 18 000 décès d'enfants chaque année.

31. On a continué de promouvoir des interventions fondées sur des données factuelles, ayant une grande efficacité sur la santé des enfants, notamment l'administration de formules nouvelles et améliorées de réhydratation par voie orale et de zinc dans le cadre du traitement des diarrhées, l'action communautaire contre la pneumonie ou les infections respiratoires aiguës, ainsi que la pratique exclusive de l'allaitement au sein et l'utilisation de compléments alimentaires. Le lancement de la stratégie mondiale de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNICEF (OMS/UNICEF) pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et de l'initiative des Nations Unies concernant le VIH et l'alimentation des nourrissons a donné un nouvel élan aux activités relatives à la survie de l'enfant. En outre, une attention accrue a été accordée aux familles et aux communautés. Souvent, les programmes de formation parentale ont associé des interventions concernant le développement et la protection de la famille. Dès 2005, 93 pays contre 67 en 2002 avaient établi une liste de pratiques de soins essentielle aux enfants et 82 pays disposent, sous une forme ou une autre, d'un programme de traitement communautaire intégré des maladies infantiles.

32. On a fait davantage d'efforts pour éliminer les troubles dus à la carence en iode. Aujourd'hui, 69 % des ménages des pays en développement consomment du sel suffisamment iodé et 82 millions de nouveau-nés sont protégés chaque année contre les problèmes et retards d'apprentissage causés par la carence en iode. Une trentaine de pays ont atteint l'objectif d'une élimination durable des troubles dus à la carence en iode en 2005. On trouve les taux d'iodation les plus élevés dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes (86 %) et dans celle d'Asie de l'Est et du Pacifique (85 %). Dans les pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, où l'on trouve les taux les plus bas, la proportion des ménages a augmenté, passant de 20 % à 47 %, mais le peu d'importance accordée à cette question continue d'entraver les progrès accomplis dans certains pays de cette région.

33. Environ un milliard de personnes souffrent d'anémie dans le monde entier à cause, le plus souvent, d'une carence en fer, cause majeure de mortalité maternelle et de déficiences cognitives chez les jeunes enfants. Même s'ils prennent de l'ampleur, les programmes de lutte contre l'anémie ne représentent qu'une petite partie des efforts menés dans le monde pour améliorer l'alimentation.

34. L'accélération des programmes de prévention du paludisme et de lutte contre cette maladie a rendu nécessaire la création de nouveaux partenariats dans les pays. Ces partenariats ont pris la forme de mécanismes de coordination dirigés par les gouvernements, dans le cadre desquels tous les partenaires participent à la mise en œuvre du programme « Faire reculer le paludisme » en fonction de leur avantage comparatif. Une contribution majeure a été la démonstration de l'utilité de mécanismes de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide et fortement subventionnées, qui permettent de protéger beaucoup d'enfants et de femmes enceintes et fonctionnent par le biais des centres de soins, à l'aide de systèmes de bons, en liaison avec les activités régulières de vaccination, les campagnes de vaccination multiantigènes et les services de soins prénataux.

35. La vaccination est l'une des interventions de santé publique les plus efficaces et rentables et la seule qui ait touché régulièrement plus de 70 % des enfants en bas âge au cours des années récentes. La vaccination a déjà contribué dans une grande mesure à la réalisation de l'objectif 4 du Programme de développement pour le Millénaire en ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile. La mortalité due à la rougeole a été réduite de plus de 50 % dans le monde depuis 1999. Toutefois, plus de 27 millions d'enfants âgés de moins de 1 an n'ont pas reçu les trois doses de vaccin DPT (faute de services de vaccination complète) et 40 millions de femmes enceintes n'ont pas reçu la protection antitétanique au cours des activités de vaccination régulières de 2004. Ces enfants et ces femmes figurent souvent parmi les groupes de personnes les plus pauvres et marginalisés.

36. En 2005, malgré de grosses difficultés, l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite dirigée par le Centre for Disease Control and Prevention, le Rotary International, l'UNICEF et l'OMS a fait d'importants progrès vers l'arrêt de la transmission endémique du virus. Depuis février 2006, il ne reste plus que quatre pays dans lesquels la poliomyélite est endémique. Le nombre de pays qui continuent de subir la transmission active du virus importé de la poliomyélite est tombé de 21 à 9. À la fin de 2005, plus de la moitié des 1 951 cas de poliomyélite signalés dans le monde entier touchaient des pays non endémiques.

37. Des ressources suffisantes et des politiques appropriées permettraient de sauver des millions de jeunes vies moyennant des mesures simples, éprouvées, peu coûteuses de prévention et de traitement. Toutefois, si les tendances actuelles persistent, la réduction de la mortalité touchant les enfants âgés de moins de 5 ans dans le monde entier n'atteindra que 23 % entre 1990 et 2015, chiffre bien en deçà des deux tiers fixés dans l'objectif 4 du programme énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

38. Il existe des possibilités de hâter la vaccination de tous les enfants. En 2005, l'OMS et l'UNICEF ont mis au point la Vision et Stratégie concernant la vaccination à l'échelle mondiale (2006-2015). Ce programme représente un cadre général qui, en les orientant, aide spécifiquement les pays et les partenaires des activités de vaccination à s'acquitter de la tâche difficile de protéger un nombre plus important de personnes contre un plus grand nombre de maladies et à renforcer les liens entre la vaccination et d'autres interventions de santé. En outre, la Stratégie encourage les pays à adopter plus rapidement les vaccins et technologies nouvelles. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, en partenariat avec les secteurs public, privé et civil (universitaires, associations professionnelles et représentants des gouvernements des pays développés et des pays en

développement), est devenue la principale source de financement des opérations de vaccination à l'échelle mondiale. L'aide fournie par l'Alliance mondiale a permis d'administrer des vaccins sous-utilisés (hépatite B, *haemophilus influenza* de type B et fièvre jaune) dans un nombre important de pays. On estime qu'à la fin de 2005, l'aide fournie par l'Alliance avait permis d'éviter 1,7 million de décès dus à l'hépatite B, à HiB, à la pneumonie et à la coqueluche. Par ailleurs, on estime qu'environ 90 millions d'enfants ont été vaccinés contre l'hépatite B et 14 millions contre le HiB. Les organismes du système des Nations Unies ont participé activement aux travaux des groupes de travail de l'Alliance qui alloue de nouveaux crédits d'un montant important par le biais de mécanismes novateurs tels que le Mécanisme international de financement pour la vaccination.

39. L'accès à l'eau potable saine et à l'assainissement de base est un élément indispensable des soins de santé primaires. L'UNICEF a continué d'élargir son soutien en faveur de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène en aidant 95 pays contre 78 au début de la décennie, au bénéfice de dizaines de millions de personnes. Des progrès appréciables ont été obtenus dans la lutte contre la dracunculose (maladie à ver de Guinée), le nombre de cas enregistrés au plan local ayant été ramené de 63 000 à la fin de 2001 à environ 12 000 en 2005.

B. Promotion d'un enseignement de qualité

40. Environ 117 millions d'enfants d'âge scolaire, dont 53 % de filles, ne bénéficient toujours pas de l'enseignement primaire. Par définition, l'instruction universelle est un objectif irréalisable sans parité entre les sexes. De même, cette parité n'a guère de sens, s'agissant de l'enseignement primaire si les niveaux de scolarisation demeurent très bas. Trois régions – le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et l'Afrique occidentale et centrale – n'ont pas atteint l'objectif de la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire en 2005.

41. L'amélioration de la scolarisation dans l'enseignement primaire entre 1990 et 2000 dans plusieurs pays africains montre que l'on peut y arriver. La scolarisation des filles se développe partout dans le monde, mais pas assez rapidement ni assez systématiquement pour donner à des millions de filles qui ne sont toujours pas scolarisées la possibilité de recevoir un enseignement élémentaire.

42. Toutefois, la scolarisation ne représente que la moitié du problème. Le nombre des abandons scolaires, des redoublements et des élèves en difficulté signifie que beaucoup de personnes qui fréquentent l'école n'acquièrent toujours pas les connaissances requises.

43. En 2005, la communauté internationale a continué d'aider de nombreux États Membres à mettre en œuvre des programmes pour la scolarisation de tous les enfants. Parmi les interventions qu'elle a soutenues figurent la fourniture de matériel pédagogique, les repas scolaires, la construction de salles de classe, des bourses d'études et des allocations aux ménages, la création d'écoles accueillantes pour les enfants et la participation des élèves et des parents d'élèves à la gestion des établissements scolaires. En outre, elle a soutenu plusieurs initiatives intersectorielles, notamment les activités d'information sur la prévention du VIH/sida et les stratégies relatives à l'accès des orphelins et d'autres enfants vulnérables aux services de base. Aujourd'hui, chacun sait que le travail des enfants est un obstacle majeur entravant la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous,

garçons, filles et adolescents. Conscients que tous ces problèmes sont inextricablement liés et relèvent d'une action commune, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF, la Banque mondiale et la Marche mondiale contre le travail des enfants sont convenus de collaborer et ont créé une Équipe de travail mondiale sur le travail des enfants et l'éducation pour tous.

44. Toutefois, les données disponibles montrent qu'il faudrait faire de gros efforts pour permettre à chaque enfant de recevoir une éducation élémentaire de qualité. Des études récentes montrent que la pauvreté reste une entrave majeure à l'accès à l'éducation.

C. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

45. Depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, des progrès ont été faits en vue de promouvoir la protection des enfants dans toutes les régions. À la date de janvier 2006, 121 pays avaient signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés tandis que 114 pays avaient signé le Protocole facultatif à la même Convention, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et à la pornographie mettant en scène des enfants, alors que 16 seulement avaient signé chacun de ces protocoles en 2001. À la date d'août 2006, 146 pays avaient ratifié la Convention n° 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, et 161 pays avaient ratifié la Convention n° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

46. Des progrès ont été également obtenus en ce qui concerne l'utilisation de méthodes intégrées propres à renforcer la protection dans les différents secteurs. Parmi des exemples prometteurs d'intégration améliorée figurent les suivants : la création d'un lien entre l'enregistrement des naissances, les services de vaccination et l'inscription scolaire; la mise en place de programmes scolaires permettant de repérer les formes de travail qui empêchent des enfants d'aller à l'école et de scolariser de nouveau les enfants qui travaillent; le renforcement des moyens dont disposent les services de santé et ceux de protection des enfants pour détecter et traiter les abus contre les enfants; et la promotion de l'intégration des enfants handicapés dans les systèmes d'éducation et de santé.

47. Certains États Membres ont réussi, dans une certaine mesure, à intégrer l'environnement dans leurs plans nationaux. En outre, les organismes des Nations Unies ont conclu un nombre croissant de partenariats en vue d'établir des liens entre la protection de l'enfant et les objectifs du Millénaire dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des activités communes et des alliances entre les partenaires des Nations Unies se développent au niveau national dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'accès à la protection sociale, du travail des enfants, de la réforme du système de prise en charge des enfants, des enfants en contact avec le système judiciaire et de la violence contre les enfants et les femmes. Des indicateurs ont été mis au point et servent à surveiller la situation des enfants en ce qui a trait aux services de santé publique, à la justice pour mineurs, aux mariages des enfants, aux mutilations génitales féminines et à la violence.

48. L'Organisation des Nations Unies a soutenu le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants dans de nombreux pays en proie à des conflits, en particulier en Afrique occidentale, en Asie du Sud et en Amérique latine. Cette expérience croissante a été utilisée pour mettre au point des normes mondiales dans ces domaines. En collaboration avec 14 autres organismes du système des Nations Unies, l'UNICEF dirige l'élaboration d'une approche concernant les enfants dans le cadre du système intégré de désarmement, de démobilisation et de réintégration des Nations Unies. En outre, l'OIT coordonne des programmes de réintégration économique des garçons, des filles et des jeunes touchés par la guerre. Ces activités ont pour but d'accroître la cohérence entre les activités du système des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et de veiller à ce que le personnel de maintien de la paix comprenne bien les problèmes de protection de l'enfant. Une formation portant sur la protection de l'enfant et les besoins spéciaux des enfants et des femmes a été fournie au personnel humanitaire et aux agents de maintien de la paix dans un certain nombre de pays, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies.

49. La détermination de la communauté internationale à prévenir et éliminer le travail des enfants a permis de réduire fortement ce phénomène au cours des quatre dernières années écoulées. D'après les nouvelles estimations mondiales relatives au travail des enfants publiées par l'OIT en 2006, le nombre d'enfants qui travaillent a diminué sensiblement, soit de 11 %, à l'échelle mondiale entre 2000 et 2004, passant de 246 à 218 millions d'enfants. La baisse a été beaucoup plus marquée en ce qui concerne les enfants employés à des travaux dangereux, soit de 26 % pour les enfants âgés de 5 à 17 ans et de 33 % pour les enfants âgés de 5 à 14 ans. Le rapport n'offre aucune nouvelle estimation en ce qui concerne les pires formes de travail des enfants. Il indique cependant que les conflits et les crises économiques ont des effets négatifs sur la situation des enfants.

50. Dans le cadre de plans d'action nationaux, de nombreux gouvernements ont pris des mesures importantes pour lutter contre le travail des enfants employés comme domestiques, notamment en incluant cette question dans la liste des formes dangereuses de travail des enfants lors de la ratification de la Convention n° 182 de l'OIT.

51. En dépit de ces efforts, des résultats obtenus à l'échelle internationale en matière de protection de l'enfant restent relativement modestes par rapport à d'autres objectifs concernant les pires formes de travail des enfants. Par ailleurs, de nombreux acteurs clefs ne disposent que de fonds, de ressources humaines et de moyens limités. En outre, l'absence d'une vision nationale et d'une approche globale de la protection de l'enfant continue de réduire sérieusement l'efficacité de l'action dans de nombreuses situations. On continue souvent de considérer la protection de l'enfant comme une question sociale plutôt qu'une question de droits de l'homme et de développement.

D. Lutte contre le VIH/sida

52. L'action internationale contre le VIH/sida s'est traduite de façon particulièrement évidente dans l'action de mécanismes de financement et d'initiatives telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan d'urgence du Président des États-Unis conte le sida et le Plan

plurinational de lutte contre le VIH/sida en Afrique de la Banque mondiale. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida s'est élargi et compte maintenant 10 parrains. Les efforts conjugués de tous ces partenaires ont contribué à stimuler et encourager les directions politiques nationales à lutter contre le VIH/sida. En dépit de ces tendances positives, la victoire sur le VIH/sida est loin d'être gagnée.

53. Au cours de ces 25 dernières années, le sida est devenu la cause principale de la mortalité prématurée chez les adultes vivant en Afrique subsaharienne et la quatrième maladie la plus létale du monde entier. Plus de 20 millions de personnes sont mortes d'une maladie causée par le sida dans le monde entier depuis le début de l'épidémie. À la fin de 2005, environ 40,3 millions de personnes vivaient avec le VIH. Près des deux tiers d'entre elles vivent dans un pays de l'Afrique subsaharienne où le taux de prévalence chez les adultes est de 7,2 %, 57 % des personnes infectées étant des femmes. Non seulement le sida cause des souffrances humaines extrêmes, mais il affaiblit les services de base sur lesquels reposent tous les objectifs de développement, aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes et décime la force de travail nationale.

54. Il y a plus de 2 millions de nouveaux cas d'infection chaque année chez les personnes âgées de 15 à 24 ans. Un enfant âgé de moins de 15 ans meurt d'une maladie liée au sida toutes les minutes et 1 800 cas d'infection pédiatrique se produisent chaque jour. À l'échelle mondiale, 15 millions d'enfants ont perdu au moins un parent mort du VIH/sida et, en 2010, environ 18 millions d'enfants vivant en Afrique subsaharienne auront perdu au moins un parent. Des millions d'enfants vivent avec des parents, des proches et des frères et sœurs malades ou mourants et sont en outre fragilisés par la maladie ou la mort de professionnels de la santé ou d'enseignants.

55. Les États Membres et la communauté internationale ont pris des mesures pour veiller à ce que les jeunes aient accès à l'information, à l'enseignement et à des services axés sur la vie pratique afin de réduire leur vulnérabilité à une infection par le VIH et le risque d'attraper cette maladie. Toutefois, depuis que les thérapies antirétrovirales sont devenues plus accessibles, on accorde généralement moins d'attention et d'argent à la prévention. Il convient de rectifier ce déséquilibre.

56. La prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant est une méthode éprouvée et facile de lutte contre l'épidémie. Cependant, les gouvernements n'ont sensiblement augmenté leurs efforts que depuis ces trois dernières années. À ce jour, plus de 100 pays ont mis en place des programmes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, dont 16 à l'échelle nationale. Dans la plupart des pays touchés, les femmes sont beaucoup mieux informées des risques de transmission qu'auparavant. Dans 46 pays étudiés en 2001 et 2003, le nombre des femmes bénéficiant de services de prévention est de 5,5 millions après avoir augmenté de plus du double. Les progrès ont été importants mais sont restés très en deçà de l'objectif fixé pour 2005 à la session extraordinaire des Nations Unies sur le VIH/sida.

57. En outre, de nombreux pays viennent seulement de commencer de développer les services pédiatriques de soins, d'appui et de traitement contre le VIH et ne disposent que d'un petit nombre de centres capables de fournir de tels services.

58. La protection des enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/sida reste également problématique. L'UNICEF a dirigé une équipe technique

interorganisations chargée de promouvoir, de planifier et de soutenir la mise en œuvre des programmes destinés aux enfants touchés par le VIH/sida en Afrique, en Amérique latine, dans les pays d'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants et, plus récemment, en Asie. Plusieurs pays appliquent des stratégies innovantes pour enrayer la crise, y compris par des méthodes communautaires consistant à garder les enfants à l'école, abolir les frais de scolarité et promouvoir l'éveil cognitif précoce et l'alimentation en milieu scolaire.

59. En outre, les orphelins et les enfants vulnérables sont particulièrement exposés aux pires formes de travail des enfants, comme l'indiquent les documents de travail de l'OIT/IPEC (Programme international pour l'abolition du travail des enfants) sur le sida et le travail des enfants fondés sur l'ensemble des bonnes pratiques et des enseignements recueillis dans plusieurs pays africains de 2001 à 2004 (Zambie, Zimbabwe, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Cameroun, Kenya et Malawi). Étant donné la vulnérabilité des enfants infectés par le VIH/sida au travail des enfants et à ses pires formes, l'OIT, en consultation avec plusieurs organismes des Nations Unies (notamment l'ONUSIDA et l'UNICEF) a créé un programme pilote sur la lutte contre le VIH/sida et le travail des enfants en Ouganda et en Zambie.

60. Il se produit globalement une nette évolution où il ne s'agit plus de promouvoir la mobilisation mondiale mais de soutenir fortement la mise en œuvre de programmes dirigés par les pays concernés. Cette évolution respecte l'idée des « trois principes » recommandée par l'Équipe spéciale mondiale pour l'amélioration de la coordination de la lutte contre le sida, le processus de réforme et de consultation des Nations Unies tendant à assurer l'accès universel à la prévention, aux soins et aux traitements. Les changements exigent de nouvelles méthodes de travail permettant d'éviter les chevauchements, de créer des synergies, d'assurer la cohérence entre partenaires et de mieux axer les efforts sur les résultats.

IV. Orientations futures

61. Le Comité des droits de l'enfant joue un rôle positif en encourageant les gouvernements à respecter les engagements pris à la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants. Ses recommandations devraient prendre en considération les résultats obtenus par les plans d'action nationaux et la tendance existant actuellement dans nombre de régions à intégrer les questions relatives aux enfants dans d'autres processus de planification. Quoique les plans d'action nationaux gardent leur importance dans certains pays, la tendance à intégrer les objectifs relatifs aux pires formes de travail des enfants dans les plans nationaux de développement et les stratégies d'atténuation de la pauvreté s'accentue.

62. Des pays continuent de renforcer leur capacité de suivre l'évolution de la situation des enfants, la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et la réalisation des objectifs arrêtés à la session extraordinaire et autres objectifs connexes, moyennant la modernisation de leurs instruments et systèmes de collecte de données et de surveillance, ainsi que la mise en place d'organismes indépendants de surveillance. Au fur et à mesure de l'intégration des objectifs relatifs aux droits de l'enfant, les organismes indépendants de surveillance auront un rôle plus important encore pour ce qui est de s'assurer que les droits de l'enfant ne soient pas relégués au second plan par d'autres priorités nationales.

63. Les objectifs arrêtés à la session extraordinaire bénéficient du large soutien accordé par les gouvernements et les organisations internationales aux objectifs adoptés dans le cadre du programme d'action pour le Millénaire sachant que ces deux éléments se renforcent mutuellement. Cependant, le fait que les objectifs relatifs à la protection de l'enfant ne figurent pas parmi ceux du Millénaire pour le développement continue d'exiger que cette question prioritaire soit prise en considération de façon adéquate dans les plans de grande ampleur, y compris dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Les plans devraient tenir compte des manières diverses dont la protection de l'enfant influe négativement sur la réalisation des droits de l'homme et qu'une attention insuffisante à des problèmes tels que la lutte contre le trafic des enfants, le travail des enfants et la violence contre les enfants pourrait entraver sérieusement le développement national.

64. Il reste encore beaucoup à faire pour que des crédits suffisants et à long terme complétés, s'il le faut, par la coopération internationale soient prélevés sur les budgets nationaux pour les enfants. Les pays disposant de stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de plans nationaux de développement ont généralement des budgets clairement établis. Ces instruments devraient représenter un moyen important de canaliser des ressources vers des programmes en faveur des enfants. Les pays qui ont des plans d'action nationaux pour les enfants devraient resserrer les liens entre ces plans et les budgets nationaux.

65. Dans de nombreux pays, la mise en œuvre effective de programmes pour les enfants restera difficile à cause d'insuffisances institutionnelles s'ajoutant à des contraintes budgétaires et, dans certains cas, à des conflits et à une situation d'instabilité. Parmi les orientations possibles figurent la mise en œuvre de conseils nationaux de haut niveau pour les enfants, le renforcement des capacités des organismes nationaux s'occupant des enfants et une collaboration avec les parlementaires et les organisations de la société civile en vue de promouvoir l'adoption de budgets axés sur les besoins des enfants. Certains des succès les plus notables ont été obtenus aux niveaux national et municipal. Le renforcement des organismes locaux d'administration peut faciliter le développement, la mise en œuvre et la surveillance de programmes axés sur les enfants et accroître l'intégration et l'utilité des efforts, et favoriser la mobilisation au niveau local. En outre, les États Membres devraient accélérer le rythme des activités visant à assurer l'élimination de toutes les pires formes de travail des enfants dès 2016.

66. Les processus relativement participatifs qui ont été mis en œuvre au cours de la phase initiale du suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants ont suscité chez les organisations de la société civile un sentiment d'adhésion et l'espoir qu'elles continueraient d'y être associées ultérieurement. Il faudrait s'attacher à titre prioritaire à créer des mécanismes propres à faciliter la participation continue de la société civile, notamment celle des enfants et des jeunes, considérée comme un élément essentiel de l'action menée pour mobiliser les ressources de la société en vue d'assurer l'exercice des droits des enfants.

67. Sur le plan international, le Comité des droits de l'enfant peut promouvoir la création de liens plus étroits entre le suivi des objectifs définis à la session extraordinaire, des objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports périodiques présentés par les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant. Il faudrait se servir des observations finales du Comité concernant les rapports des États parties afin de préserver la mobilisation des gouvernements et des

populations à l'égard des objectifs concernant les enfants. Le système des Nations Unies devrait continuer d'aider les États Membres à assurer le suivi des observations finales quand cela est nécessaire. Ses nouveaux fonds, alliances et partenariats devraient redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés à la session extraordinaire consacrée aux enfants.

68. L'année 2007 échoira à mi-parcours de la décennie écoulée depuis la tenue de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Conformément à la résolution A/RES/58/282, l'Assemblée générale examinera la suite à donner à la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants au cours d'une séance plénière commémorative. L'examen devrait viser à : a) faire le bilan des activités menées par les États Membres, la société civile et d'autres partenaires; b) analyser les problèmes auxquels se heurtent les États Membres dans la réalisation des objectifs des États Membres et des objectifs et buts connexes du Millénaire pour le développement et appeler l'attention sur ces problèmes; c) mobiliser les partenaires en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation de ces objectifs; d) déterminer à l'échelle mondiale si les États Membres et la communauté internationale sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés, en se fondant sur les informations les plus récentes disponibles.

69. L'examen de la décennie à mi-parcours visera à mobiliser non seulement les volontés, mais aussi les appuis et les ressources pour obtenir des résultats durables pour les enfants. Les examens participatifs des résultats obtenus au niveau national par les États Membres donneront un élan supplémentaire à l'action menée pour atteindre les objectifs.

70. Le système des Nations Unies reste déterminé à soutenir les initiatives nationales et régionales lorsque cela est nécessaire. L'UNICEF continuera de collaborer étroitement avec les États et avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires internationaux, notamment pour recueillir et diffuser des informations sur les progrès effectués et l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants ».